

## ADMINISTRATIF



### Installation du nouveau Conseil Municipal

Suite aux élections du 15 mars, les conseillers municipaux se sont réunis en mairie le **vendredi 20 mars** pour la **séance d'installation**. Lors de ce premier conseil, les élus ont procédé à l'élection de la nouvelle municipalité :

- **Maire** : Patrick CHARDON
- **1er Adjoint** : Jean-Pierre DELAVOET
- **2ème Adjointe** : Anne-Gaëlle DUBOIS
- **3ème Adjoint** : Luc GRILLET

L'ensemble de l'équipe municipale est désormais en place et au service de tous les habitants de Bogève pour ce nouveau mandat.

---

### Pont de l'Ascension

Nos services seront fermés du mercredi 13 au samedi 16 mai inclus.





## MAISON FRANCE SERVICES

Votre "coup de pouce" administratif est à Boège

---

La Maison France Services de Boège est à la disposition de tous les habitants de la Vallée Verte. Retraite, impôts, CAF ou carte grise : ne restez plus seul face à vos écrans. Ce service intercommunal est **gratuit, humain et juste à côté**. Profitons de cette chance pour simplifier nos dossiers au quotidien !

- 131 Rue de la Vallée Verte - 74420 Boège
- 04 50 39 09 20
- [vallee-verte@france-services.gouv.fr](mailto:vallee-verte@france-services.gouv.fr)

---

## Frontaliers : Pensez à vous faire recenser !

Vous habitez Bogève et travaillez dans le canton de Genève ? Votre recensement est essentiel pour notre commune. Grâce à l'accord franco-suisse de 1973, une compensation financière est reversée aux communes françaises où résident des travailleurs frontaliers.

Ces fonds sont primordiaux pour Bogève, car ils permettent de financer la création d'équipements publics.

### À savoir :

- Ce recensement n'a **aucun impact** sur votre imposition personnelle.
- Il concerne tous les frontaliers résidant à Bogève, quelle que soit leur nationalité.

**Comment faire ?** Complétez le coupon de recensement et retournez-le en mairie ou par mail à [accueil@bogeve.fr](mailto:accueil@bogeve.fr) avant le **15 mai 2026**.

Télécharger le flyer

---

## VIDEO SURVEILLANCE PRIVEE Rappel de la réglementation

La municipalité souhaite rappeler aux habitants que l'installation de caméras de surveillance chez soi est soumise à des règles strictes de respect de la vie privée.



### Ce qu'il faut savoir

- **Usage strictement privé** : Vous pouvez filmer l'intérieur de votre propriété (maison, jardin, cour).
- **Interdiction de filmer la voie publique** : Vos caméras ne doivent, en aucun cas, filmer la rue, les trottoirs ou les espaces publics, même pour protéger votre véhicule stationné devant chez vous.
- **Respect du voisinage** : Le dispositif ne doit pas non plus filmer les propriétés voisines ou les accès communs.

Le non-respect de ces règles peut engager votre responsabilité et faire l'objet de sanctions. Veillez donc à bien orienter vos appareils pour qu'ils se limitent uniquement à votre enceinte privée.



## INSCRIPTION Rentrée scolaire 2026- 2027 Ecole primaire de Bogève

Les inscriptions à l'école se font directement auprès du directeur. Vous pouvez le contacter au 04 50 36 63 66.

# TRANSPORTS



### **Inscription** **Transport scolaire 2026-2027**

Ouverture le 02/06. Attention à la date limite (à venir) ; au-delà, le tarif sera majoré.

Pour toute question ou complément d'information, vous pouvez contacter l'accueil de la CCVV au 04 50 39 09 20 ou par mail [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)



### **Depuis le 1er février 2026**

Vous avez 65 ans ou +, avec le PASS'Réunion seniors, voyagez pour 1€ sur les cars Région le 1er dimanche de chaque mois (hors lignes touristiques et transfrontalières).

[Plus d info](#)

## Cap sur Genève avec la ligne 274 !



Besoin de rejoindre la Suisse pour le travail ou vos loisirs ? La ligne **274 (Jacquet Autocars)** vous permet d'éviter le stress des bouchons et du stationnement en vous déposant directement au cœur de **Genève (en 35 min)** ou à l'**Aéroport (en 50 min)**.

### L'essentiel à retenir :

- **Point de départ conseillé** : Viuz-en-Sallaz (arrêt le plus proche de Bogève).
- **Premier départ** : Dès **6h10** du matin pour arriver tôt à destination.
- **Fréquence** : Un service régulier du **lundi au vendredi**.

### Côté tarifs :

- **Ticket à l'unité** : 4,60 €.
- **Plus avantageux** : Possibilité d'acheter des **cartons de 10 tickets** ou de souscrire à des **abonnements** pour vos trajets fréquents.

**Le bon réflexe** : Gagnez en sérénité et faites un geste pour l'environnement en privilégiant le car !

[Plus d info](#)

**ENVIRONNEMENT**

Dans le cadre du programme d'élagage à proximité des lignes haute tension 20Kv, l'entreprise Cabanel mandatée par Enedis pour l'entretien des réseaux interviendra sur notre commune pour remettre la végétation à une distance de 5m de part et d'autre de la ligne.

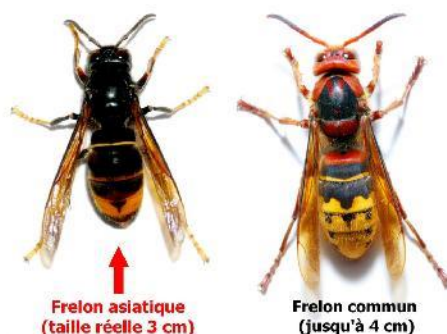
En savoir plus



---

## Lutte contre le frelon asiatique

### La commune se mobilise



Afin de limiter la prolifération du frelon asiatique, la municipalité a fait l'acquisition de 12 pièges très sélectifs afin de ménager la biodiversité, selon les recommandations du groupement de défense sanitaire. Ils sont installés dans 12 hameaux de la commune pendant la période d'avril et mai afin de capturer les fondatrices et limiter ainsi l'émergence de nouveaux nids.

**Allain CHARDON**, le référent communal formé sur le sujet, est à votre disposition pour répondre à vos questions concernant cet insecte invasif et dangereux. Il pourra également vous orienter si vous découvrez un essaim d'abeilles nécessitant une prise en charge spécifique - **06 47 74 23 66**

---



## **Chenilles processionnaires** **de nouvelles règles pour protéger notre santé**

---

Un arrêté préfectoral définit désormais des obligations pour protéger la population contre les soies urticantes de ces chenilles. Ce règlement s'applique à tous : propriétaires, locataires, entreprises et collectivités.

### **Ce qu'il faut retenir pour Bogève**

**Zones prioritaires (Zone 1) :** Cela concerne les abords des habitations, les parcs, les écoles et les aires de jeux.

#### **En cas de présence de chenilles :**

**Signaler :** Tout habitant est invité à déclarer ses observations sur la plateforme <https://signalementchenillesprocessionnaires.atlasante.fr/>

**Sécuriser :** En période de procession, l'accès au public doit être interdit sous 48h dans un rayon de 20 m autour des arbres touchés (sauf habitations individuelles).

**Agir :** Pour les maisons individuelles, si un risque pour la santé est avéré, le responsable doit faire procéder à la destruction des nids ou au piégeage sous 1 mois.

**Notre référent communal :** Comme le préconise l'arrêté, la mairie a désigné un référent formé pour surveiller leur présence et vous conseiller sur les moyens de lutte adaptés.

**Le bon réflexe :** Ne touchez jamais aux chenilles ou aux nids et informez rapidement la mairie ou utilisez la plateforme de signalement en cas de découverte.

---

## Hameaux fleuris

Comme chaque année, en collaboration avec l'APE, la mairie renouvelle son opération panneaux fleuris. Les fleurs seront à venir chercher le 8 mai, lors du marché aux fleurs.

Afin de participer à l'embellissement de notre village, **un bon d'une valeur de 50€ (bon à venir retirer en mairie)**, vous est offert (1 bon par hameau).



À noter également : un concours dédié aux jardins sera organisé cette année (plus d'informations à venir).

## PROCHAINS EVENEMENTS A NE PAS MANQUER !

**Le P'tit Marché de Bogève**

Commerçants, producteurs, créateurs seront présents dès 16h

**Un vendredi par mois**

Animation musicale  
Buvette associative  
Food trucks

**Édition 2026**

- 03 avril
- 08 mai
- 12 juin
- 10 juillet
- 07 août
- 4 septembre
- 09 octobre
- 13 novembre

Le P'tit Marché de Bogève

Ne pas jeter sur la voie publique

**Marché AUX FLEURS ET AUX PLANTS**

**VENDREDI 8 MAI**  
à partir de 16h

**BOGÈVE**

PENDANT LE P'TIT MARCHÉ

Précommande sur Helloasso

Organisé par l'APE de l'ÉCOLE DE BOGÈVE ET LE P'TIT MARCHÉ

**La Bogévane RANDO PEDESTRE à Bogève**

**samedi 30 mai 2026**

organisée par DMOURS M.C. en Vallée Verte

Inscriptions : jusqu'au 28 mai

- Adulte : 8 €
- Enfant (de 7 à 17 ans) : 4 €
- Pf. cours : 10€
- 4 heures des Hameaux
- Autobus : 10 €

Sur le site : [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com)

Étapes de la randonnée :

- 1ère étape : 13km (Dorin, 220m) - 06:30 - 08:05
- 2ème étape : 13km (Dorin, 220m) - 08:15 - 09:45
- 3ème étape : 13km (Dorin, 220m) - 09:55 - 11:25
- 4ème étape : 13km (Dorin, 220m) - 11:35 - 13:05

**NUL BAR AILLEURS**

**FRIGIDE DE BOGÈVE**

**GET PAN**

**6 JUIN 2026**

**FÊTE DE LA MUSIQUE BOGÈVE**

NOUVEAUX ET BIEN-LOCALS | GROUPES ET ANIMATEURS DES 18H

ATELIER MUSICAL DU COLLÈGE DE BOÈGE

**ENTRE NOUS**

**HUNKPAPAS**

**THE BLACK SHOE'S BUTTON**

**DJ GUASCO**

KOMANDBIDON

APE LA MONTAGNE DES P'TITS BOGÈVAIS

**Fête de l'école**

**VENDREDI 19 JUIN**

[npebogeve@gmail.com](mailto:npebogeve@gmail.com)

**Mairie de Bogève - 32 route de Viuz-en-Sallaz - 74250 BOGÈVE**  
**04 50 36 62 08 - [mairie@bogeve.fr](mailto:mairie@bogeve.fr)**

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie de Bogève.